

SEMINAIRES INDIGENES - LES BOURSES

R.P. Louis-Joseph Goulet, s.j.

Ayant contribué pendant près de quatre ans à la formation de prêtres haïtiens, au grand séminaire interdiocésain de Port-au-Prince, les problèmes pécuniers des séminaristes m'ont toujours préoccupé. Bien davantage encore, la différence des niveaux de vie entre les étudiants d'un même établissement ne peut que choquer celui qui est habitué à un sain nivellement dans les conditions de vie, grâce au vœu de pauvreté.

Tel séminariste peut s'acheter une guitare, une camera, un éventail électrique, alors que son voisin de chambre n'a même pas de quoi défrayer sa lessive ou ses voyages. Tel autre peut s'acheter tous les volumes que le professeur recommande en classe, alors que les dix autres doivent attendre leur tour pour fouiller les quelques volumes mis à leur disposition par le professeur. Vous l'avez tous compris: dans le premier cas, le séminariste est le protégé d'un bienfaiteur généreux alors que le second est laissé à lui-même, à ses propres moyens de subsistance.

Ces faits, et combien d'autres, doivent se retrouver dans tous les séminaires indigènes, grands et petits. Or les bienfaiteurs ne manquent pas, bien au contraire. Je sais une communauté qui a plus de bourses d'étude que d'étudiants pour les attribuer. Malgré toute la bonne volonté des procureurs et des bienfaiteurs, la répartition n'est pas toujours adéquate et il arrive que certaines attributions fassent double emploi.

Comment arriver à une certaine planification dans ce domaine, tout en respectant la liberté de chacun, i.e. du protégé et du bienfaiteur, et en assurant aux institutions les revenus nécessaires pour la bonne marche des études? Passons d'abord brièvement en revue les sources de revenus des séminaires.

- A. Pension payée par les étudiants, ou à leur défaut, par les évêchés.
- B. Allocations de l'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre.
- C. Contributions spéciales: jumelage de séminaires, dons extraordinaires, bourses.

A. - La première source de revenus devrait être la pension des séminaristes, ou, à leur défaut, la contribution des évêques. La première est pratiquement impossible dans les 344 petits séminaires et les 81 grands séminaires soutenus par l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre. En Haïti, sur plus de 100 étudiants reçus dans les dix années que nous avons été là-bas, un seul a pu défrayer sa pension. Il appartient donc aux Procureurs des séminaires ou des évêchés de combler l'écart entre le coût d'administration des séminaires et la contribution de St-Pierre-Apôtre, soit environ 40 ou 50%.

B. - La principale source demeure toujours l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre, dont le but spécifique est la promotion et l'entretien des séminaires en pays de mission. Mais le nombre grandissant des séminaires - Dieu soit loué! - et l'augmentation générale et constante du coût de la vie rendent parfois difficile la situation économique des séminaires. De tous les côtés, les Evêques se plaignent que les subsides accordés par l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre sont insuffisants et ne passent presque jamais les deux-tiers de ce que leur coûte l'entretien des élèves. En Haïti, on recevait la moitié du coût. Jamais le secrétariat n'avait reçu autant de demandes d'augmentation de la cote "pro capita" que cette année, et toutes motivées par l'augmentation des denrées alimentaires." (Rapport de l'Oeuvre pour 1963, p. 5.)

L'an dernier, environ 60% de ce que demandaient les Ordinnaires et les Supérieurs de séminaires fut versé par l'Oeuvre. Voilà pourquoi St-Pierre-Apôtre favorise de plus en plus les jumelages de séminaire à séminaire, ou encore confie à la direction nationale de l'Oeuvre les dépenses de construction, d'agrandissement ou des dépenses extraordinaires des séminaires. C'est ainsi que grâce à "Adevniat", fondation des évêques d'Allemagne, nous avons reçu \$70,000 pour l'agrandissement du séminaire de Port-au-Prince. Mais nous voilà déjà dans la troisième source de revenus des séminaires.

B. - Enfin le dernier moyen est celui qui nous intéresse davantage ici: les bourses aux séminaristes. Celles-ci pourront prendre diverses modalités suivant les communautés, les circonstances ou les moyens financiers des bienfaiteurs:

a) Monsieur ou Madame X. offrent une contribution annuelle de \$500.00 ou \$1,000.00 pour la formation d'un prêtre indigène. Le don peut être fait à l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre ou à toute communauté ayant charge de séminaires en territoires de mission. La même chose pour les legs testamentaires. Aucun problème.

b) Mlle Y. veut avoir "son" prêtre qu'elle fera instruire et qui priera pour elle. Elle est prête à payer ce qu'il faudra pour arriver à son but. Elle écrit à une communauté missionnaire et elle expose son noble projet en demandant de lui fournir le nom de son protégé, à qui elle fera personnellement ses dons. Ici les problèmes commencent.

c) Le Père "Untel" en voyage dans son pays natal propose à des bienfaiteurs d'aider tel ou tel séminariste bien sympathique, avec photo à l'appui, et en assurant les bienfaiteurs éventuels de la reconnaissance du sujet en question. Le problème continue.

Lorsque de fortes sommes sont souscrites et envoyées directement au Procureur ou au Supérieur du séminaire, qui en fera l'attribution à bon escient, il n'y a pas de problème. L'argent atteint sa fin et finance véritablement la formation d'un séminariste. Mais on ne saurait en dire autant lorsque les échanges se font au niveau personnel, et l'argent donné ne remplit pas toujours son rôle. Voilà pourquoi nous nous élevons de plus en plus contre les bourses individuelles. Il faut absolument éviter les abus, comme ceux que j'ai signalés plus haut, qu'en traînent les relations personnelles, pour arriver à une charité plus désintéressée, plus universelle, plus ecclésiale. Il faut faire comprendre aux bienfaiteurs que ces jeunes ne sont pas préparés à administrer ce qui représente pour eux une petite fortune, et c'est souvent un mauvais service à leur rendre. Inculquer aux bienfaiteurs qu'ils pourraient participer à la formation de tous ceux qui en une année seraient ordonnés prêtres. Mais on doit bien se dire aussi qu'un don personnel serait plus élevé qu'un don anonyme.

Voici quelle était notre manière de faire à Port-au-Prince. En général, le séminariste "protégé" ne connaissait pas le nom du bienfaiteur, et encore moins le montant qui lui était alloué. Quelques-uns tout de même connaissaient leur bienfaiteur, soit parce qu'ils l'avaient trouvé eux-mêmes, soit parce que le bienfaiteur avait écrit à son protégé, soit parce que l'intermédiaire, parfois un Père de la maison, l'avait dit à l'intéressé. Nous en étions arrivés à cette politique (suivie aussi par les Oblats à Camp-Perrin), parce que nous avions remarqué de sérieux inconvénients à ce que le protégé connaisse son bienfaiteur. Ainsi, il écrira à propos de tout ou de rien à ce bienfaiteur (surtout à cette bienfaitrice) et deviendra très importun. Le protégé pensera souvent à l'avenir: une fois prêtre, il importunera encore davantage son bienfaiteur, pour lui-même ou pour les membres de sa famille. Il ira jusqu'à demander une automobile "pour son ministère"...ou de payer le voyage qui lui permettra d'aller rencontrer

ce bienfaiteur chez lui. J'ai vu des Canadiens venir au nombre de six à une ordination à Port-au-Prince, et apporter à l'ordonné un calice, une bourse de \$1,000.00 et pour plus de \$500 en articles divers. Tout cela au détriment de l'oeuvre permanente du séminaire et des autres séminaristes pauvres.

Chaque année, le séminariste écrivait à son bienfaiteur, en anglais ou en français, selon les indications du supérieur, mais sans en savoir davantage sur l'identité de son bienfaiteur. D'autre part l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre désire que toute la correspondance passe par le secrétariat. Il devient difficile de poser de telles exigences quand bienfaiteur et protégé se connaissent et que les relations sont plus intimes.

Nous avons aussi quelques bourses anonymes; dans ce cas, il était plus facile de ne rien dire. Le séminariste qui sait qu'il a une bourse devient parfois exigeant. Il demandera d'administrer lui-même sa bourse, pour s'éviter de demander des permissions. Ici il y aurait toute une éducation à faire au séminaire même sur l'administration des biens temporels. On peut développer de l'aigreur, du ressentiment en donnant ainsi goutte à goutte au séminariste l'argent dont il a besoin. N'oublions jamais le beau mot de saint Vincent de Paul: "Lorsque tu fais la charité, tâche de faire oublier la main qui donne".

En guise de conclusion, voici quelques suggestions qui pourraient être sanctionnées par l'Assemblée:

1. L'idéal, c'est de laisser tout ignorer au séminariste et de le mettre en relation avec son bienfaiteur qu'anonymement. Le supérieur se chargera lui-même de renseigner et de remercier le bienfaiteur.
2. Que les Procureurs et les missionnaires s'entendent pour ne jamais favoriser des attributions personnelles, en essayant de faire l'éducation des bienfaiteurs. Leur faire comprendre les dangers et les désavantages d'un tel parrainage, face aux avantages d'un don plus désintéressé fait à un séminaire pour la formation du clergé.
3. Que dans les séminaires on donne des cours d'administration temporelle. Que l'on insiste sur une certaine pauvreté de vie et sur l'importance de la vie communautaire.
4. Le problème est plus aigu pour les Grands que pour les Petits Séminaires. Il faudrait arriver à avoir de véritables fondations pour subvenir à la formation du clergé. Le cardinal Cushing y est arrivé à Boston. Ne pourrait-on pas déposer une partie de toutes les aumônes et bourses reçues - 10 ou 15% - pour en faire un capital intouchable qui rapporterait à long terme?
5. Qu'une partie des bourses soit toujours appliquée à couvrir des frais spéciaux, laissés aux séminaristes, mais que certains ne peuvent rencontrer. Agir en cela avec tact et prudence.

Louis-Joseph Goulet, s.j.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-